

Commune de : ROMANECHE-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **19 mai 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Patricia FLAMY, Lauranne LOMBARD, Marie-France MONNET, Messieurs Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON

Excusés : Monsieur Jean-Pierre REYNIER représenté par Monsieur Maurice FAVRE
Madame Monique LENFANT représentée par Madame Josette GOMBERT
Madame Mario PONT représentée par Madame Lauranne LOMBARD
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA

Absents : Madame Sandrine TITOLO

Madame Patricia FLAMY a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Tarifs restaurant scolaire année scolaire 2022/2023

Le maire informe l'assemblée de la possibilité de réviser les tarifs du restaurant scolaire et présente le bilan financier de l'année écoulée concernant cette structure. Il informe notamment l'assemblée de la hausse prévisible du cout de la restauration et rappelle que la facturation des repas aux familles couvre actuellement seulement 50% des charges de ce service.

Rappel est également fait que le conseil municipal, après décision de passer le repas de cantine de 4€60 à 3€60 en 2020, a souhaité maintenir ce nouveau tarif depuis. La question se pose aujourd'hui de l'opportunité de répercuter en partie cette hausse prévisible sur le cout du repas facturé aux familles.

A l'issue des débats le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre,

Décide de maintenir le prix du repas enfant au restaurant scolaire au tarif de 3€60 (majoré de 1€ si le repas est réservé la veille ouvrée selon les dispositions du règlement intérieur). Maintient le prix du repas adulte à 6€70.

Tarifs garderie périscolaire année scolaire 2022/2023

Le conseil municipal décide l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir le prix de l'accès à la garderie périscolaire au tarif de 1€48 la demi-heure.

Suppression régie de recettes garderie périscolaire

La structure de la garderie périscolaire n'encaissant plus de règlement en espèces depuis la mise en place du système de réservation en ligne, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés la suppression de la régie de recettes correspondante.

Reprise du tableau des emplois

Vu la nécessité de modifier le tableau des emplois suite aux propositions d'avancement de grade formulées par le centre de gestion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le nouveau tableau des emplois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Approbation du règlement intérieur du personnel communal

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le règlement intérieur du personnel communal qui a pour vocation d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité mais également de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et sécurité.

Feu d'artifice

Le conseil municipal retient à l'unanimité des membres présents et représentés la date du vendredi 24 juin pour le feu d'artifice 2022, marquant l'occasion de la Fête de la musique et la visite des élus de Munster sur la commune de Romanèche-Thorins. Celui-ci sera tiré depuis le site du Moulin à Vent avec l'autorisation de son propriétaire. Le montant estimatif est de 3 000 euros TTC.

Demande de subvention exceptionnelle foyer rural

Le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention exceptionnelle formulée par le foyer rural de Romanèche-Thorins afin de couvrir une partie des dépenses destinées à l'organisation du 70^{ème} anniversaire de cette association. Le montant sollicité est de 8 000 euros sur un budget prévisionnel de 17 000 euros.

Considérant l'intérêt culturel que peut présenter la production d'un spectacle à la salle du Moulin à Vent à cette occasion et sous condition que l'accès en soit libre et gratuit pour les habitants de la commune, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 5 abstentions, décide d'accorder à l'association « Foyer Rural de Romanèche-Thorins » une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 700 € pour la rémunération de l'orchestre.

Décision modificative numéro 1

Décision modificative du compte 022 en dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6574 subventions de fonctionnement personnes de droit privé du montant retenu pour la subvention exceptionnelle allouée au Foyer Rural.

MBA : approbation du montant des attributions de compensation 2022 relative à la compétence petite enfance

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le montant des attributions de compensation pour 2022 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017 par Mâconnais Beaujolais Agglomération.

MBA : approbation modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération – ajout de la compétence « pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « *Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA* » dans les compétences supplémentaires de MBA.

SYDESL : Autorisation raccordement parcelles H643 et 651

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés le raccordement au réseau public de distribution d'électricité des parcelles cadastrées H643-651, précision donnée que le cout résiduel du raccordement après participation du syndicat, sera à la charge du demandeur.

Questions diverses :

Traitement flavescence dorée : Monsieur PATENÔTRE informe le conseil que des directives sont parvenues aux viticulteurs concernant le déploiement des traitements pour la flavescence dorée à compter de début juin. Les habitants seront invités à ne pas se promener sur les propriétés en cours de traitement.

Projet d'aménagement du Bourg : Monsieur Vacher confirme au conseil municipal que les actes notariés concernant les acquisitions par la commune sur le centre bourg sont signés.

Un groupe de travail est constitué concernant les réflexions à mener sur les aménagements à venir (Messieurs Yannick VACHER, Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Mesdames Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Monsieur Thierry RATIGNIER demande à être intégré à ce groupe de travail.)

Différentes pistes seront étudiées avec l'appui des conseils du CAUE. La consultation de plusieurs cabinets d'urbanisme pourra être envisagée afin de définir plusieurs avants projets et élargir les possibilités de choix d'aménagement.

Dans un premier temps, le problème de la démolition du bâtiment délabré devra être traité afin d'ouvrir les perspectives d'aménagement.

Ecole primaire – Changement des manuels scolaires : Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de l'école primaire concernant le changement des manuels scolaires pour un montant estimatif de 584 euros. Les crédits scolaires permettront de couvrir cette acquisition dans le cadre du budget général de la commune.

Logement au-dessus de l'école primaire : Madame LOMBARD soulève le fait que le logement au-dessus de l'école primaire est actuellement inoccupé et qu'il conviendrait de réfléchir à sa remise en location. Précision est apportée que l'occupation en était jusqu'à ce jour réservée en priorité aux enseignants de l'école. Le sujet sera porté à l'étude.

La séance est close à 22h00

